

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARDECHE

COMMUNE DE ST ETIENNE DE LUGDARES

SEANCE DU 17 novembre 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix sept et le 17 novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal dûment convoqués le 14 novembre 2017 se sont retrouvés en salle de la mairie de Saint-Etienne de Lugdarès sous la présidence de Monsieur Marc CHAMPEL.

Etaient présents : Monsieur Marc Champel, Madame Françoise Benoit, Monsieur Jean Louis Chaze, Monsieur Jean Marie Bousseroles, Monsieur Henri Darbousset, Monsieur Cyril Mallet, Monsieur Dominique Teyssier, Monsieur Jean Claude Villesseche

Secrétaire de séance : Madame Françoise Benoit

Absents : , Monsieur Mathieu Clavel (pouvoir à Marc Champel), Madame Valérie Rouveyrol (pouvoir à Henri Darbousset), Monsieur Jean Marie Vialle

DELIBERATIONS

1) Indemnité de conseil pour le receveur : Mme Arnaudon V

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il y aurait lieu de se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil au profit de Mme Arnaudon Véronique au titre de l'année 2017 et pour la période pour laquelle elle a été en poste.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'attribuer à Mme Arnaudon l'indemnité de conseil prévue par la loi.

2) Indemnité de conseil pour le receveur : Mme Pastre Cécile

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il y aurait lieu de se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil au profit de Mme Pastre Cécile au titre de l'année 2017 et pour la période pour laquelle elle a été en poste.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'attribuer à Mme Pastre Cécile l'indemnité de conseil prévue par la loi.

3) Avenir de la Boulangerie :

Monsieur le maire indique que le boulanger a bien confirmé qu'il cessait toute activité à compter de la fin novembre. Il n'a pour l'instant reçu aucune offre de reprise du fond de commerce. Dans ces conditions, même si la Commune est propriétaire des murs elle ne peut envisager d'offrir, sous quelque forme que ce soit, une reprise d'activité dans la mesure où le matériel ne lui appartient pas et, si le matériel est vendu il sera probablement difficile de trouver un artisan.

Monsieur le maire indique qu'il a pris l'attache du chargé de mission de la Communauté pour la politique d'accueil et qu'une réunion regroupant le chargé de mission, le chargé de développement économique de la Chambre des Métiers et Monsieur Eric Cheylan s'est tenue en Mairie ce jour.

Tous ont convenu que l'installation ou la reprise d'une activité de boulangerie- pâtisserie était de plus en plus difficile mais, la proposition de la Commune de racheter le matériel afin de pouvoir proposer, sous quelque forme que ce soit, la reprise de l'activité semblait la seule solution envisageable actuellement. Monsieur Cheylan serait disposé à céder le matériel pour la somme de 20 000€.

Monsieur le Maire propose donc, sous réserve d'en étudier les aspects juridiques, de se porter acquéreur du matériel de la boulangerie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- De se porter acquéreur du matériel de la boulangerie sous réserve de la faisabilité juridique et, ce, pour le prix demandé, à savoir : 20 000€

4) Acquisition d'une chambre de pousse :

Monsieur le maire indique que la réunion avec le Chargé de mission « Accueil » de la Communauté, le chargé de développement économique de la Chambre des Métiers et Monsieur Eric Cheylan a permis également de mettre à jour la difficulté de la profession de boulanger si ce dernier ne bénéficie pas d'une armoire de pousse ; En effet, cet équipement soulage grandement le travail et serait de nature à faciliter la transaction avec un repreneur. Plusieurs armoires d'occasion seraient disponibles comme, par exemple celle d'un artisan boulanger de la Montagne qui en propose une, conforme aux normes en vigueur, moyennant le prix d'environ 3900€ HT.

Monsieur le Maire propose donc de se porter acquéreur d'une chambre de pousse d'occasion répondant aux normes actuellement en vigueur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- De se porter acquéreur de la chambre de pousse d'occasion pour une somme de 4000€ Ht environ.

QUESTIONS DIVERSES

Problèmes des murs de soutènement des terrains situés en bordue des voies communales :

il a été constaté qu'à plusieurs endroits, les murs qui soutiennent les terrains en surplomb des voies communales sont en mauvais état, parfois les pierres tombent sur la chaussée ou les murs font « ventre » et empiètent sur la chaussée au risque d'être accrochés lors du passage de tracteurs, de camions ou d'engins de déneigement. Il est proposé de faire une information pour dégager la responsabilité de la Commune et inciter les propriétaires à faire les travaux qui s'imposent.

Garages Enercon :

suite aux demandes d'information de l'architecte, il est proposé de lui demander de présenter une variante au bardage bois douglas purgé d'aubier avec du cannexel.

Demande d'Enercon pour faire livrer du matériel dès le mois de décembre dans les futurs bureaux :

Monsieur le maire donne lecture du mail de Monsieur F Laurent concernant la possibilité de poser du matériel dans les futurs bureaux de la gendarmerie dès le mois de décembre. Le Conseil donne son accord.